

# **DICRIM**

**DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL  
SUR LES RISQUES MAJEURS**

**LES BONNES PRATIQUES**

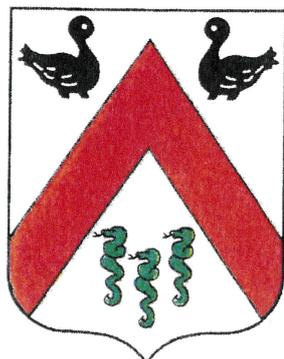
**COMMUNE DE L'EGUILLE**

## ÉDITO

Chères Éguillaises,  
Chers Éguillais,

Nous attachons une grande importance à la protection de notre population.

Notre commune n'est malheureusement pas à l'abri d'événements majeurs potentiels.



Nous avons vécu antérieurement des moments difficiles, conséquences des changements climatiques, météorologiques et sociétaux.

Nous devons prévoir une organisation plus importante.

C'est dans ce contexte que nous éditons ce Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) dans lequel vous sont présentés l'ensemble des risques auxquels la commune peut être confrontée. Vous pourrez consulter l'organisation mise en place par la municipalité et vous lirez l'ensemble des consignes à respecter en cas d'alerte.

Je vous remercie de consulter ces informations et de vous préparer aux mieux en cas d'alerte.

Il nous paraît important que vous soyez sensibilisés sur ce sujet afin de vous protéger et de protéger votre entourage.

Myriam Portier.

## SOMMAIRE

L'alerte.....	4
Notre organisation de crise.....	5
Tempête.....	6
Risques littoraux / Submersion marine..	7
Feux de forêt.....	8
Risque sismique.....	9
Mouvements de terrain .....	10
Transport de matières dangereuses...11	
Risque nucléaire.....	12
Canicule .....	13
Se préparer à ces événements .....	14

## Qu'est-ce qu'un DICRIM ?

Le **Document d'information Communal sur les Risques Majeurs** est un outil de communication qui s'inscrit dans une démarche de prévention face aux risques majeurs naturels ou technologiques

Ce livret, élaboré par la mairie, a pour but d'informer les citoyens sur les risques majeurs présents sur la commune.

Il décrit également les actions préventives mises en place par la mairie, présente l'organisation des secours et informe sur les consignes de sécurité à respecter

## Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

Le **risque majeur** se définit comme l'apparition, parfois soudaine et imprévisible d'un événement dangereux (ou aléa) dont les conséquences peuvent entraîner de graves dommages sur l'homme, les biens et l'environnement. Ceux-ci peuvent dépasser les capacités de réaction de la société.

Le risque majeur se distingue par deux caractéristiques :

**Sa gravité** : les conséquences sont lourdes à supporter pour la population,

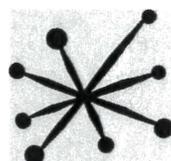
**Sa fréquence** : si faible qu'on pourrait être tenté de l'oublier et de ne pas s'y préparer.

## QUELS RISQUES A L'EGUILLE ?



RISQUES  
NATURELS

Inondations, risques littoraux, mouvements de terrain, séismes, tempêtes, canicule.....



RISQUES  
TECHNOLOGIQUES

Risque nucléaire, Accidents de transport, pollutions,



RISQUES  
SOCIÉTAUX

Attentats, Terrorisme ...

# L'ALERTE

L'alerte est la diffusion d'un signal destiné à prévenir la population de l'imminence ou de la survenue d'un danger.

Elle permet à chacun de modifier son comportement pour adopter une attitude réflexe en appliquant les consignes de sécurité et les mesures de protection adaptées en fonction de chaque situation.

L'alerte sera transmise selon des voies adaptées: médias classiques (radio, presse, télévision), internet (site internet de la ville), réseaux sociaux, message déposé dans les boîtes aux lettres, téléphone, affiches, véhicule sonorisé, etc..



RESPECTEZ LES CONSIGNES  
DES AUTORITÉS



NE PAS SATURER  
LES LIGNES



ÉCOUTER  
LA RADIO



téléalerte•))

**CONNAISSEZ-VOUS LE SYSTÈME  
D'ALERTE A LA POPULATION «TELE-ALERTE»?**

**La commune a mis en place un système d'alerte à la population.**

Pour recevoir gratuitement les alertes, par SMS ou par téléphone,  
Inscrivez-vous sur le site internet de la mairie ou déposez un formulaire en mairie.

# L'ORGANISATION DE CRISE

## En cas de crise, qui fait quoi?

Dans le cas d'un risque majeur, le préfet informe les maires et si le sinistre est trop important, il déclenche le plan ORSEC (Organisation des Secours).



- Le maire alerte la population et met en œuvre le plan communal de sauvegarde avec des mesures destinées à venir en aide à la population (évacuation des personnes sinistrées, hébergement et ravitaillement...). Le maire doit ensuite gérer le retour à une situation normale.
- Les services de secours et de sécurité (liés à la compétence du préfet, luttent contre le sinistre et protègent les personnes, les biens et l'environnement.

La population doit se mettre à l'abri à son domicile ou sur son lieu de travail.

Elle écoute la radio et ne va pas chercher les enfants à l'école.

- A l'école, les responsables de l'établissement déclenchent leur Plan Particulier de Mise en Sureté (PPMS) afin d'assurer la sécurité des élèves et des personnels dans l'attente de l'arrivée des secours.
- Les lignes téléphoniques ne doivent pas être encombrées sauf en cas d'extrême urgence.

---

## COMMENT S'ORGANISE LA MAIRIE DE L'EGUILLE



Le Plan communal de Sauvegarde (PCS) permet à la mairie de s'organiser et de mettre en place des actions afin de sauvegarder les biens et la population.

Il prévoit notamment des mesures à prendre pour alerter, informer, mettre à l'abri, soutenir et assister. Il s'agit d'un outil opérationnel mis en place autour du maire.

Le poste de commandement communal est prioritairement composé d'élus et d'agents municipaux.

Il est structuré autour de cellules logistique, communication, hébergement et finances, il s'appuie aussi sur des relais terrains



RISQUE NATUREL

# Tempête

Une tempête résulte de l'évolution d'une perturbation atmosphérique sous la forme d'une dépression.

Elle provoque des précipitations accompagnées de vents violents, voire d'orages. Elle peut impacter considérablement les activités humaines, l'environnement (chutes d'arbres, dommages sur les habitations, perturbation de la circulation, coupures d'électricité, d'eau et de téléphone).

Rester attentif à la météo (voir les avis de vigilance de météoFrance)

## LES BONS GESTES:



SE METTRE L'ABRI



FERMER PORTES ET FENETRES



ECOUTER LA RADIO



NE PAS SE DÉPLACER



NE PAS ALLER CHERCHER LES ENFANTS À L'ÉCOLE



S'ÉLOIGNER DES DES FILS ÉLECTRIQUES



NE PAS TÉLÉPHONER



NE PAS ALLER SUR LES TOITURES

RISQUE FAIBLE

RISQUE MODERE

RISQUE FORT

RISQUE TRES FORT

# RISQUES LITTORAUX



 RISQUE NATUREL

## Submersion marine

La submersion marine résulte de la conjonction de plusieurs facteurs : coefficient élevé de marée, pleine mer, vent fort et surcote dus à une dépression atmosphérique.

Il peut en résulter rapidement de fortes montées des eaux, des inondations des berges et des débordements avec des dommages aux infrastructures, aux véhicules et aux matériels.

Etre vigilant lorsque :

- Le coefficient de marée est supérieur à 80.
- La vitesse du vent est supérieure à 90km/h,
- Le baromètre descend rapidement.

### LES BONS GESTES:



SE METTRE À L'ABRI SUR  
LE POINT LE PLUS HAUT



FERMER LES  
PORTES ET  
LES FENETRES



ECOUTER  
LA RADIO



COUPER LES RÉSEAUX  
GAZ ET ÉLECTRICITÉ



NE PAS  
SE DÉPLACER



NE PAS ALLER  
CHERCHER LES ENFANTS  
À L'ÉCOLE



NE PAS TÉLÉPHONER SAUF  
URGENCE MÉDICALE



RISQUE NATUREL

# Feux de forêt

On parle d'incendie de forêt lorsque le feu concerne une surface minimale de 0,5 hectare d'un seul tenant, et qu'une partie au moins des étages arbustifs et/ou arborés en partie haute est détruite.

Principaux secteurs concernés :

Le bois de Bertrand et la garenne jusqu'à la route de Saujon.

**Mesures de prévention à mettre en œuvre :**

- Prévoir des moyens d'arrosage,
- S'assurer qu'il n'y a pas de matériaux inflammables (bouteilles de gaz ou bidons),
- Débroussailler les abords des constructions,
- Nettoyer les voies d'accès privées
- Eviter les végétaux inflammables,
- Repérer les chemins d'évacuation.

LES BONS GESTES:



SE METTRE  
À L'ABRI



ALERTER LES POMPIERS



COUPER LES RÉSEAUX  
GAZ ET ÉLECTRICITÉ



NE PAS ALLER CHERCHER  
LES ENFANTS À L'ÉCOLE



ÉCOUTER  
LA RADIO



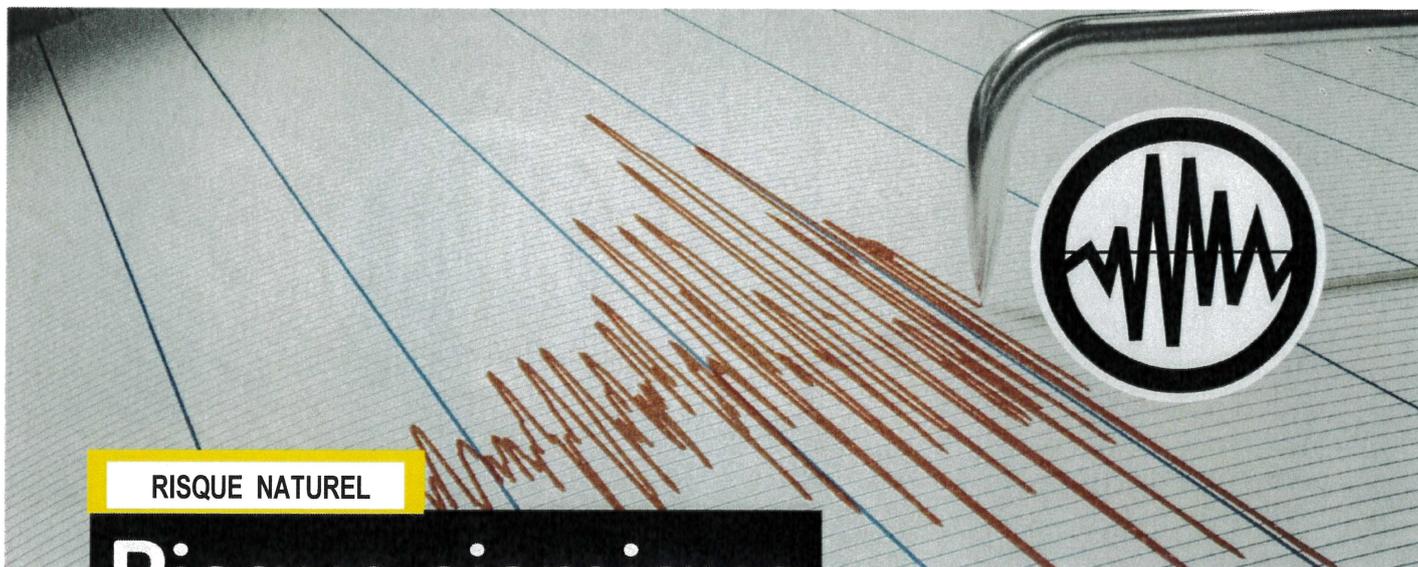
NE PAS S'APPROCHER  
DES SECTEURS EN FEU



NE PAS  
TÉLÉPHONER  
SAUF URGENCE  
MÉDICALE



FERMER  
PORTES ET  
FENÊTRES



RISQUE NATUREL

# Risque sismique

## LES BONS GESTES

Un séisme ou tremblement de terre se manifeste en surface par vibrations du sol. Il provient de la fracturation des roches en profondeur.

La commune de l'Eguille est soumise à un risque de niveau 2 sur 5 c'est-à-dire un risque faible.

Les conséquences potentielles sont principalement des dommages aux constructions.



SE METTRE À L'ABRI  
SE PROTÉGER LA TÊTE



COUPER LES RESEAUX  
GAZ ET ÉLECTRICITÉ



PRÉVENIR LES  
SECOURS



ÉCOUTER LA RADIO



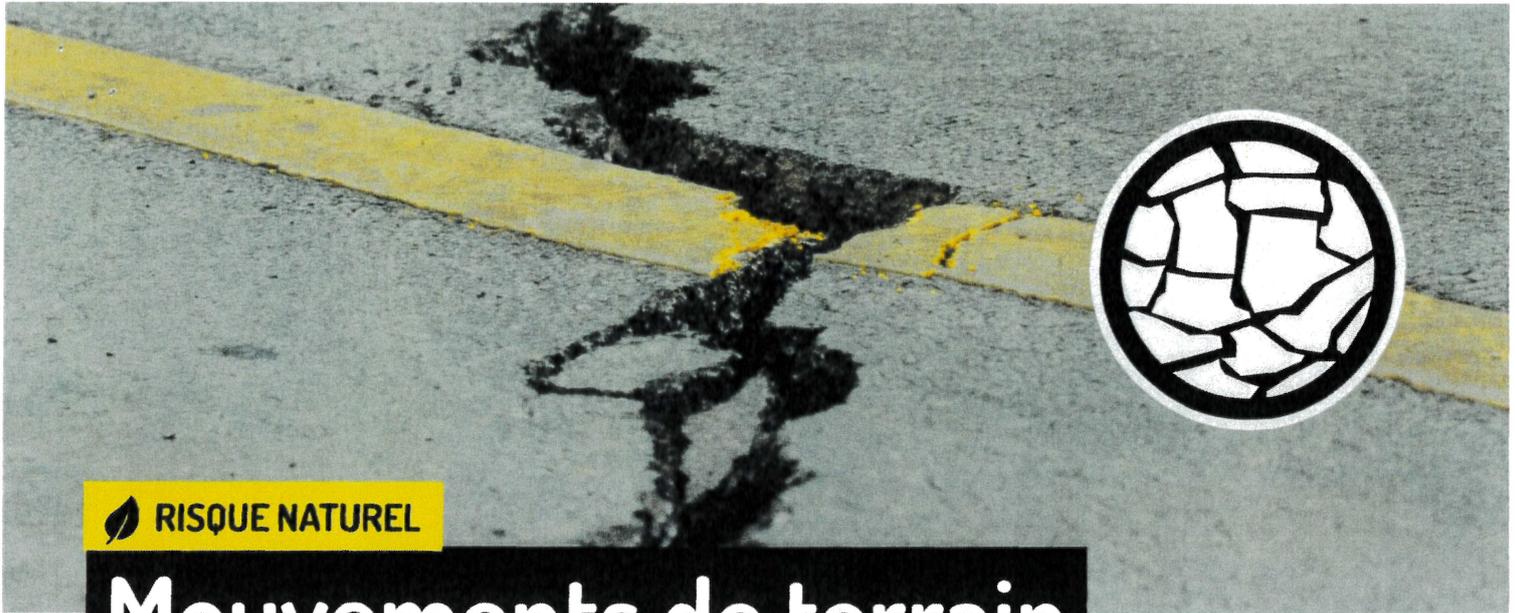
NE PAS ALLER CHERCHER  
LES ENFANTS A L'ECOLE



NE PAS FUMER



NE PAS S'APPROCHER DE FILS ELECTRIQUES



**RISQUE NATUREL**

# Mouvements de terrain

## LES BONS GESTES:

Les mouvements de terrain sont des déplacements plus ou moins brutaux du sol ou du sous-sol, d'origine naturelle ou résultant d'activités humaines

Le territoire communal est sur un sol argileux comme la plus grande partie du département. Le gonflement et le retrait des argiles peut entraîner ce type de risque et provoquer notamment:

- Fissurations en façade,
- Décollement des terrasses,
- Rupture de canalisations souterraines,
- Dislocation des dallages et des cloisons,
- Distorsions des huisseries.



FUIR LA ZONE DE DANGER



S'ELOIGNER DES BÂTIMENTS



PRÉVENIR LES AUTORITES EN CAS DE DANGER



ÉCOUTER LARADIO



NE PAS REVENIR SUR SES PAS NI DANS SON HABITATION



RISQUE TECHNOLOGIQUE

# Transport matières dangereuses (TMD)

## LES BONS GESTES:

Le risque de transport de matières dangereuses est consécutif à un accident lors du transport de marchandises par voie routière, maritime ou via des canalisations.

La commune de L'EGUILLE est exposée à ce risque en raison de la présence de la D733 qui relie Rochefort à Royan.

Un accident TMD peut avoir pour effets :

- Une explosion
- Une surpression,
- Un incendie,
- Un dégagement de nuage toxique,
- La fuite de liquides dangereux..



FUIR LA ZONE DE L'ACCIDENT ET



PRÉVENIR LES POMPIERS ( 18 )

SE CONFINER DANS LE BATIMENT LE PLUS PROCHE



ÉCOUTER LA RADIO



ATTENDRE LA FIN DE L'ALERTE PAR LES AUTORITÉS



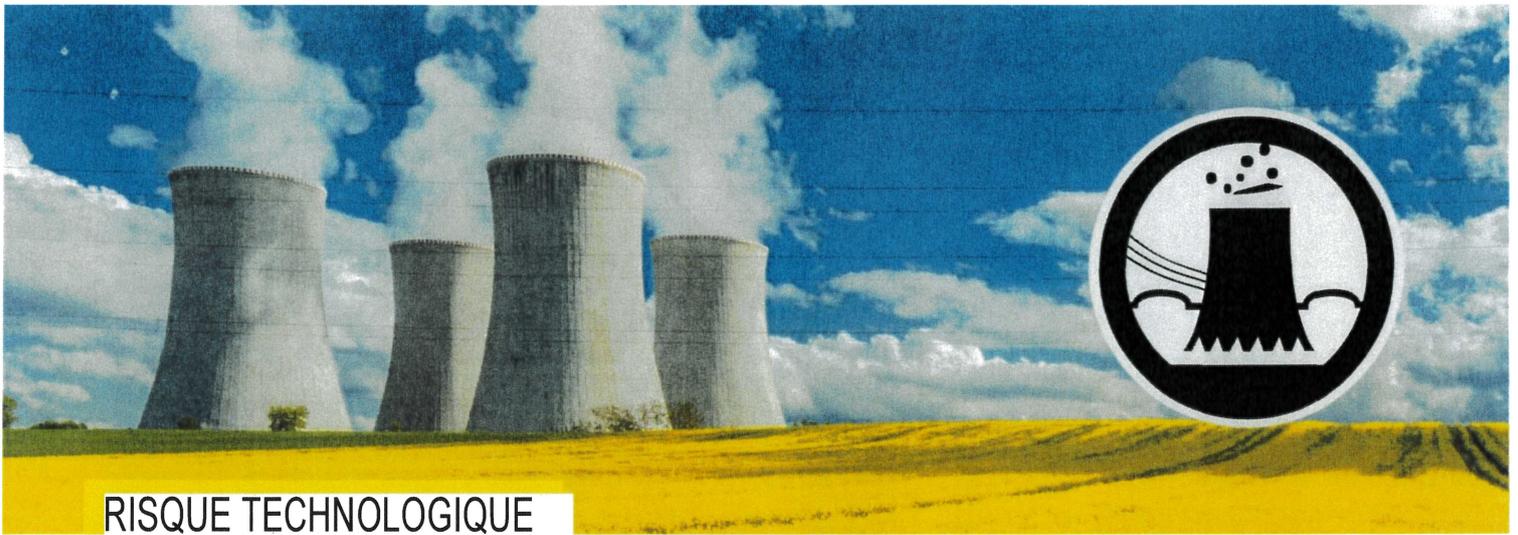
NE PAS TÉLÉPHONER SAUF URGENCE MÉDICALE



NE PAS ALLER CHERCHER LES ENFANTS À L'ÉCOLE



NE PAS FUMER



RISQUE TECHNOLOGIQUE

# Risque nucléaire

LES BONS GESTES:

La commune de L'EGUILLE ne se situe pas dans le périmètre immédiat d'une centrale nucléaire.

Si on considère qu'un incident pourrait causer l'émission dans l'atmosphère un nuage radioactif et que celui-ci pourrait se déplacer à grande échelle, il faut aussi prendre en compte que les vents dominants pousseraient probablement le nuage dans une autre direction sur le territoire.

Les centrales les plus proches :

- Blaye-65 km au sud est
- Civaux—160 km au Nord est.

Ce risque peut toutefois engendrer:

- Une dispersion dans l'atmosphère avec une contamination par dépôt sur le territoire d'éléments radioactifs.
- Une irradiation des individus ou de l'environnement suite à l'exposition aux rayonnements issus des éléments radioactifs.

Le préfet peut être amené à prendre des mesures particulières. La commune est alors le relais des autorités de l'Etat.



SE CONFINER DANS  
BATIMENT LE  
PLUS PROCHE



FERMER PORTES  
FNETRES ET  
AERATIONS



NE PAS TÉLÉPHONER  
SAUF URGENCE MÉDICALE



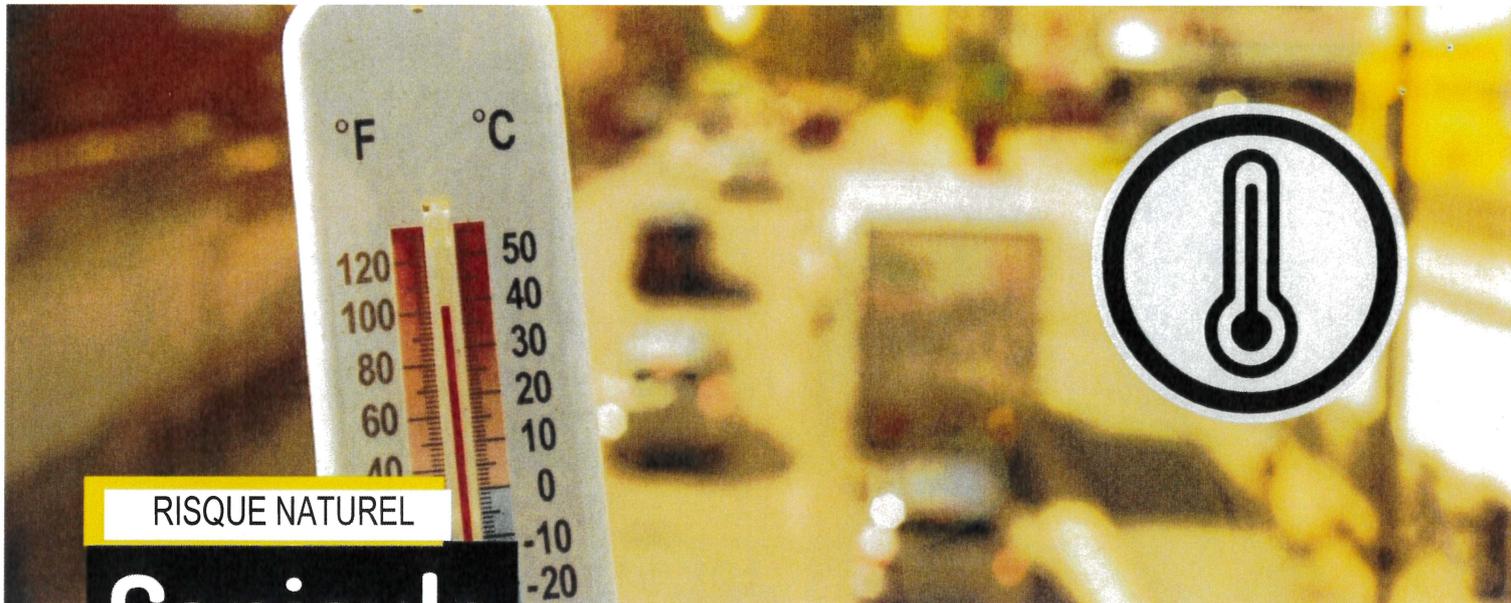
ÉCOUTER  
LARADIO



NEPASFUNER



NE PAS ALLER CHERCHER  
LES ENFANTS À L'ÉCOLE



RISQUE NATUREL

# Canicule

La canicule est définie par de très fortes chaleurs le jour et la nuit durant au moins 3 jours consécutifs. Il s'agit de chaleur et de durée.

**Les personnes les plus exposées sont :**

- Les personnes âgées de plus de 65 ans.
- Les nourrissons, les enfants,
- Les travailleurs extérieurs.
- Les personnes souffrant de certaines maladies

**Les symptômes qui doivent vous alerter sont :**

- Des crampes musculaires
- Un épuisement, des étourdissements, de la faiblesse, une insomnie inhabituelle,
- Une peau rouge, chaude et sèche.
- Des maux de tête, des nausées. Des somnolences et une soif intense,
- Des convulsions et une perte de connaissance.

La mairie met en place si nécessaire une «veille canicule» par téléphone en cas de survenance. Inscription en mairie..

LES BONS GESTES:



S'ABRITER OU  
RESTER CHEZ SOI



FERMER PORTES  
FENÊTRES ET VOLETS



S'HYDRATER ET  
BOIRE DE L'EAU

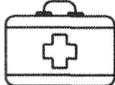
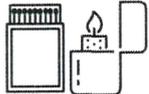
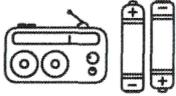


## Se préparer à ces événements :

COMMENT SE PREPARER CHEZ SOI À L'APPROCHE DE L'ÉVÉNEMENT ?

- 1** Se confiner et rester informé par les différents médias
- 2** Charger son téléphone
- 3** Composer son kit d'urgence

### KIT D'URGENCE

 Téléphone portable Et chargeur	 Couvertures de survie	 Trousse de Secours	 Allumettes et briquet
 Radio avec piles	 Vêtements chauds	 Eau, nourriture	 Papiers personnels
 Lampe torche avec piles	 Trousse de toilette	 Bougies	

### QUE FAIRE EN CAS DE SURVENANCE DE L'ÉVÉNEMENT

- Ne pas encombrer le réseau téléphonique inutilement
- Suivre les consignes des autorités et des services de secours